

Compte-rendu de la réunion de conseil

Du 2 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le 2 du mois de novembre à dix-neuf heures heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Pierre MELOT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

De présents : 12

Et de votants 13 (dont 1 pouvoir)

Etaient présents :

Mesdames Martine Frogeais, Anne-Marie Morlier, Isabelle Denis, Pauline Saglio, Chrystèle Lefevre.

Messieurs Pierre Melot, Gilbert Georgeault, Dominique Grégoire, Arnel Godais, Yves Lehuerou Kerisel, Benoit Poulain, Samuel Tavvry,

Absents excusés :

Bernadette Combettes, Michel Melot Laurence Morice.

Michel Melot donne pouvoir à Pauline Saglio.

Secrétaire de séance : Anne Marie Morlier

Ordre du jour :

1) **Redevance sur l'eau pour l'assainissement collectif**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs de l'année 2015, pour la redevance de l'eau pour l'assainissement collectif sont de 83.64 € par an, plus 1.21€ du m3 (délibération du 3/11/2014).

Actuellement, tout logement raccordable mais pas abonné à VEOLIA (c'est-à-dire ceux qui utilisent l'eau d'un puit) est facturé d'office et annuellement sur la base d'un forfait de 30 m3 par an plus la part fixe.

Il est proposé de passer le prix du m3 à 1,30 € et de ne pas modifier la partie fixe.

À l'unanimité, le conseil municipal valide l'augmentation du prix du m3 à 1,30 € à partir du 01/01/2016.

• Pour :13	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------------	---------------------	-------------------------

2) **Renouvellement de la navette de la médiathèque**

Un devis de Breizh connexion a été envoyé pour la navette en 2016.

Le coût de la navette est de 22.20€ TTC par navette soit environ 500€ / an. Le tarif reste identique à celui de 2015.

A l'unanimité, le conseil valide le renouvellement du contrat avec BREIZH Connexion, pour la navette de Rouedad.

• Pour : 13	• Contre : 0	• Abstention : 0
--------------------	---------------------	-------------------------

3) **Départ de la médiathèque de Bais du Rouedad**

Suite à la convention du "Rouedad - Médiathèque des Portes de Bretagne" signée le 29 janvier 2015 par les communes de Bais, La Guerche de Bretagne, Moulins, Rannée et Visseiche, et le courrier reçu de Madame Clouet, Maire de Bais, stipulant le choix de recruter une personne non qualifiée pour s'occuper de la médiathèque.

La commune de Bais ne répondant plus à la charte décide de quitter le Rouedad au 31/12/2015. Tous les frais relatifs à ce départ seront acquittés par Bais

Le conseil municipal prend acte du départ de Bais du réseau Rouedad.

• Pour : 13	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

4) **Projet Social et fonctionnement du centre social année 2016**

Le comité de suivi du projet social du centre social de la Guerche a eu lieu le jeudi 8 octobre 2015. Monsieur le Maire nous informe que la participation au centre social peut être soit au prorata du nombre d'habitants de la commune ou soit au travail demandé au centre social par la commune. Le choix du mode de participation sera défini lors de la prochaine réunion du centre social. Mr le Maire nous transmettra plus d'information lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

• Pour : 13	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

5) **Travaux ZAC du Ballon**

La communauté de communes de Châteaugiron aménage la ZAC du ballon à ses frais. Une partie des travaux se situe sur la commune de Moulins. Le conseil municipal est sollicité pour donner une autorisation pour effectuer ses travaux sur la commune. N'ayant pas reçu d'information complémentaire, la délibération est reportée au prochain conseil.

• Pour : 13	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

6) **Indemnité de conseil et de confection de budget au receveur municipal**

A l'unanimité, le conseil municipal valide l'indemnité de Mr LE BERRE, trésorier de la Guerche de Bretagne, pour un montant de 325,87 €

• Pour : 13	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

7) **Primes de fin d'année 2015**

Le conseil municipal a attribué une prime de fin d'année de 250€ au prorata du temps de travail, aux agents de la commune, en 2014.

A l'unanimité, le conseil municipal valide le versement de la prime de fin d'année aux 5 agents municipaux, au prorata de leur temps de travail.

• Pour : 13	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

8) **Ecole**

Monsieur le Maire fera un point. Pour information :

- Le diocèse a validé le projet de double RPI mixte concentré Moulins-Boistrudan (34 Pour, 1 Abstention, et 1 Contre), le 15/10/2015.
- Un courrier et le formulaire de pré-inscription de l'inspection académique et du diocèse ont été envoyés à l'ensemble des parents de Moulins et Boistrudan.

Une réunion d'information est prévue le lundi 9/11 sur les règles de dérogation pour les parents qui scolarisent leurs enfants à l'extérieur. Des dérogations peuvent être accordées lorsque les enfants ont commencé un cycle :

- cycle 1 : maternelle
- cycle 2 : CP CE1 CE2

Un enfant peut terminer son cycle dans l'école où il se trouve et ensuite il devra terminer sa scolarité dans la commune où il réside.

- Mr le Maire et Dominique Gregoire ont rencontré Johanna Schoendorff du Pays de Vitré afin de mobiliser des fonds de l'Europe, de la Région, etc pour l'école.
- Mr Biguier, doit fait l'inventaire du mobilier de l'école courant novembre et indiqué ce qu'il conserverait.
- Les effectifs ne sont pas connus à ce jour.

• Pour : 13	• Contre : 0	• Abstention : 0
--------------------	---------------------	-------------------------

9) **Vente Chemins communaux**

Monsieur le Maire exposera au conseil municipal qu'il y a une modification des acquéreurs pour la vente du chemin communal suite à la vente de la maison de M et Mme COMBETTES.

- Vente de la parcelle située au lieudit "La Haute Leterie", cadastrée section B numéro 1202, d'une contenance de 02a 06ca, à Monsieur BERRÉ et Madame GATEL, demeurant à MOULINS, "La Haute Leterie", moyennant le prix principal de 0,23 € le mètre carré, soit 47,38 €.

A l'unanimité, le conseil municipal valide les points suivants :

- de charger Maître Thierry LE COMTE, notaire à LOUVIGNE-DE-BAIS (35680), de dresser et recevoir les actes authentiques de vente.
- de donner mandat à Maître LE COMTE, notaire susnommé, à l'effet de purger le droit de préemption des propriétaires riverains, conformément aux dispositions de l'article L 161-10 du Code rural et de la pêche maritime, et plus généralement faire les formalités requises.
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet de signer tous les actes authentiques ainsi que tous les documents se rapportant à ces opérations

• Pour : 13	• Contre : 0	• Abstention : 0
--------------------	---------------------	-------------------------

10) **Agenda d'accessibilité Programmée (Ad'AP)**

Un devis pour la réalisation d'un diagnostic et l'accompagnement dans l'élaboration de l'agenda d'accessibilité programmée a été demandé auprès de l'association ECTI.

Le montant du devis est de 1 200€ TTC. Il comprend la participation aux frais de gestion et administratifs ainsi que les déplacements et la restauration.

Cette étude permet de refaire le point sur la commune et le diagnostic est valable pour une durée de 6 ans.

A l'unanimité, le conseil valide le devis de l'ECTI pour une somme de 1200,00 €. Le diagnostic incluant le cimetière et la salle des sports.

• Pour : 13	• Contre : 0	• Abstention : 0
--------------------	---------------------	-------------------------

11) **Achat panneau affichage cimetière**

Un état des concessions abonnées a été effectué dans le cimetière. Pour afficher les procès-verbaux, il faut un panneau d'affichage.

Des devis en été fait auprès de SEDI.

À l'unanimité, le conseil municipal valide l'achat d'un panneau d'affichage (9 pages A4) au prix de 148,00 H.T.

• Pour : 13	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

12) Questions diverses

Présentation projet de territoire de vitré communauté

- Vitré Communauté a engagé un travail de mise à jour de son projet de territoire 2015-2020. Ce projet, feuille de route, décline les orientations et projets à mener sur le mandat et a été présenté par Messieurs Bernard RENOUX et Dominique de Legge lors de la réunion de conseil. Ils font d'abord un bilan sur la communauté d'Agglomération « Vitre Communauté » : à savoir Vitré communauté regroupe 46 communes, 77 800 habitants, surface de 880 km².

La communauté d'agglomération a différentes compétences : développement économique, professionnel, communication, numérique, habitat, environnement, énergie, transports, prévention jeunesse, culturel, sports.

Les principes communautaires sont : subsidiarité, solidarité financière, coopération avec les communes membres, efficience. La capacité d'autofinancement est de 52 €/habitant – la dette est de 40 €/habitant – le délai de désendettement est de 0,70 /an, la redistribution aux communes : 216 €/habitant

Le projet de territoire 2016-2020 est de poursuivre les actions engagées ainsi que nouvelles politiques : vitalisation des centres bourgs, formation professionnel (besoin des entreprises et des salariés), promotion du territoire, numérique pour tous, santé (couverture médicale, sport-santé, vieillissement), transition énergétique.

Conclusion du projet de territoire : agglomération attractive et innovante – agglomération où il fait bon vivre et solidaire – agglomération sobre et durable.

- Dimanche 8/11 : journée des anciens combattants.
- Animation Père Noël : samedi 28/11 : le conseil est invité à venir participer à l'animation de la médiathèque avec rondins de bois et pot de peinture.

La secrétaire de séance

Anne Marie MORLIER



Le Maire

Pierre MELOT

